

**Loire**  
**LE DÉPARTEMENT**

## **APPEL À PROJETS 2026**

Dispositif de soutien aux actions en  
faveur des espèces faunistiques  
prioritaires du Département de la  
Loire (42)

**Département de la Loire**  
Pôle Aménagement et Développement Durable (PADD)  
Direction de l'Eau, de l'Environnement, de la Forêt et de l'Agriculture (DEEFA)  
Service Environnement

# Sommaire

1 - PRÉAMBULE : LA STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE EN FAVEUR DE LA FAUNE LIGÉRIENNE.....	3
2 - CONTEXTE ET OBJECTIFS .....	5
3 - ELIGIBILITÉ DES PROJETS .....	6
<b>3.1 - Porteur de projet éligible</b> .....	6
<b>3.2 - Territoire concerné</b> .....	6
<b>3.3 - Durée du projet</b> .....	6
<b>3.4 - Contenu du projet</b> .....	6
4 - CRITÈRES DE SÉLECTION .....	8
5 - AIDE FINANCIÈRE .....	8
6 - CALENDRIER PRÉVISIONNEL .....	8
7 - COMMENT DÉPOSER UN PROJET ? .....	9
8 - CONTACTS .....	9

## 1 - PRÉAMBULE : LA STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE EN FAVEUR DE LA FAUNE LIGÉRIENNE

Dans le prolongement du Schéma Départemental des Milieux Naturels validé en 2008, le Département a mis en évidence la nécessité de travailler sur les espèces faunistiques ligériennes. Après un premier travail réalisé sur la flore, dès 2010 un comité de pilotage s'était réuni afin de se focaliser sur la faune du département.

De par leurs enjeux de répartition, écologiques, socio-économiques ou encore liés aux connaissances, ce sont plus de 275 espèces animales parmi les vertébrés et invertébrés qui ont été classées comme espèces faunistiques prioritaires à l'échelle du département. Des objectifs généraux ont été clairement identifiés et des actions préconisées. L'ensemble de ce travail est regroupé dans le document « *Stratégies d'intervention adaptées aux différentes espèces faunistiques prioritaires* » édité en 2011.

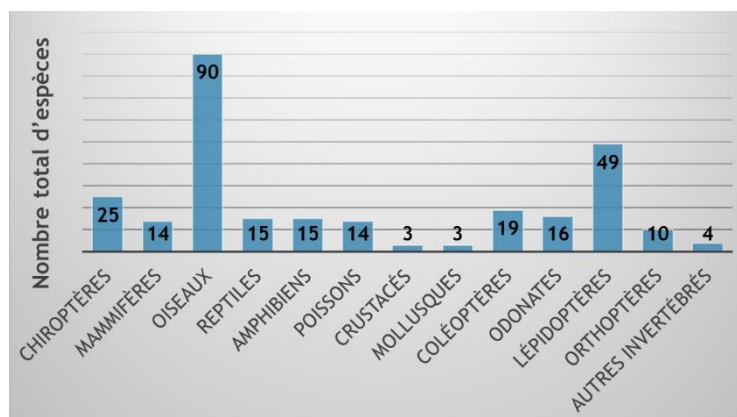


Figure 1: Nombre d'espèces concernées par la stratégie faune ligérienne en fonction des groupes systématiques

La stratégie ainsi mise en place est basée sur 9 principes :

1) Elle se veut dans la **CONTINUITÉ** des différentes programmations et orientations existantes. Ainsi, elle s'inscrit parfaitement dans le Schéma Départemental des Milieux Naturels défini sur le long terme (2009-2023). Celui-ci définit et affiche de façon claire et prospective la politique du Département en matière de préservation et de valorisation du patrimoine naturel de la Loire.

2) Elle se veut **EN CONFORMITÉ** et **EN COMPLÉMENTARITÉ** des différentes programmations, orientations et outils existants au niveau européen (listes d'espèces des directives, réseau Natura 2000, Documents d'Objectifs), national (Plans Nationaux de Restauration ...) et régional (liste des espèces déterminantes Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), politique en faveur des Réserves Naturelles Régionales, Schéma Régional de Cohérence Ecologique, Pôle Faune) ... De la même façon, les outils d'intervention proposés se veulent complémentaires de ceux existants au niveau européen (Documents d'Objectifs), national et régional.

3) Elle se veut **GLOBALE**. A ce titre, elle intègre d'autres dimensions que l'aspect purement patrimonial (incluant les enjeux de protection et les enjeux de conservation), en prenant également en compte des aspects culturels, socio-économiques voire financiers.

4) Elle se veut **PARTAGEE**. Les acteurs départementaux concernés par la faune ont ainsi été sollicités aux différentes phases de l'étude (consultation, ateliers de travail, Comité de pilotage) et leur avis est pris en compte dans les versions successives des documents produits.

5) Elle se veut **OPERATIONNELLE**. Le Département est maître d'ouvrage donc acteur direct et prépondérant de certaines actions, notamment celles relevant de sa politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles (ENS) (préservation des milieux naturels supports des espèces faunistiques). La structure prend en compte ces espèces dans ses propres politiques d'aménagement et de construction (politique routière, collèges...), dans les politiques conduites dans le cadre des compétences décentralisées des périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN), (réglementation des boisements, remembrements...) et dans les actions qu'il porte hors champ de compétence afin de limiter d'éventuels impacts négatifs (sport, tourisme...). Les outils fonciers, techniques et contractuels sont alors utilisés, souvent couplés à des outils financiers.

Sur les thématiques pour lesquelles la maîtrise d'ouvrage relève de partenaires, le Département peut se positionner comme appui, conseil et soutien aux autres structures impliquées, tant au niveau départemental et régional que national. Ainsi, il intègre les espèces faunistiques prioritaires dans les politiques qu'il soutient auprès de différents maîtres d'ouvrage tant sur les thèmes environnementaux (rivières, corridors, nature ordinaire...) que sur d'autres thèmes (bâtiments communaux, voirie rurale, contrat communal d'aménagement...). Il évoque également ces espèces dans les avis qu'il est amené à rendre sur les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT)... Enfin, il assume les éventuelles actions « orphelines ».

**6) Elle se veut PARTENARIALE :**

- en s'appuyant sur les réseaux associatifs départementaux, la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), la Fédération Rhône Alpes pour la Protection de la Nature (FRAPNA), la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques, (FDAPPMA), la Fédération des Chasseurs de la Loire (FDCL...),
- en s'appuyant sur divers autres acteurs : Loire Grands Migrateurs (LOGRAMI), Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), Parc Naturel Régional (PNR...),
- en construisant une contractualisation thématique avec les partenaires,
- en cherchant l'implication des intercommunalités ou des syndicats dédiés ayant une compétence environnementale,
- en mettant en place les conditions de la gestion partagée future de la base départementale de données.

**7) Elle se veut TRANSPARENTE ET INFORMATIVE :**

- en maintenant le groupe d'experts et le Comité de pilotage,
- en démocratisant la connaissance pour le grand public,
- en sensibilisant les citoyens de demain.

**8) Elle se veut EVALUABLE :**

- en mettant en place des indicateurs simples par action conduite ou contractualisée,
- en assurant des bilans d'étape tous les 5 ans,
- en évaluant en fin de programme l'état d'avancement et de réalisation de ce volet du Schéma Des Milieux Naturels (SDMN).

**9) Elle se veut POLITIQUEMENT ASSUMEE ET RESPONSABLE**

- par la validation de cette stratégie en Assemblée départementale,
- par la mise en œuvre de moyens financiers annuels lors des votes des différents Budgets primitifs,

- par l'affectation de moyens humains nécessaires à la conduite et à l'encadrement de cette politique.

## 2 - CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le Département souhaite soutenir la réalisation de projets portés par des acteurs compétents sur le sujet, afin d'agir en faveur des espèces faunistiques prioritaires. A la suite de la décision de l'Assemblée départementale du 18 décembre 2015, le Département a choisi la LPO AuRA délégation territoriale Loire comme Appui à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).

Celle-ci a pour mission de rendre la stratégie opérationnelle notamment en hiérarchisant les actions prioritaires et en assurant la coordination et la mise en œuvre du programme. Entre autres, elle assure le secrétariat des Comités techniques de suivi, la diffusion de l'ensemble des éléments produits aux parties prenantes et l'intégration des données recueillies dans la base de données. Elle a également pour mission de favoriser l'émergence de projets par les différents acteurs ligériens au travers de la mise en place de cet appel à projets.

L'appel à projets concerne les initiatives s'inscrivant dans la stratégie faune sauvage en faveur des espèces prioritaires ligériennes. Les projets devront proposer des actions concrètes répondant aux objectifs généraux définis lors de la rédaction de la stratégie en 2011 et décrits ci-dessous.

### Objectifs généraux

<b>A</b>	<b>Protection</b> des espèces et/ou des habitats d'espèces
<b>B</b>	<b>Gestion</b> des espèces et/ou des habitats d'espèces
<b>C</b>	<b>Aménagement</b> de l'habitat d'espèces
<b>D</b>	<b>Amélioration des connaissances</b>
<b>E</b>	<b>Soutien</b> des projets et programmes existants
<b>F</b>	<b>Réintroduction</b> de l'espèce
<b>G</b>	<b>Veille</b> sur l'espèce : retour, aire de répartition, colonisation de nouveaux milieux...
<b>H</b>	<b>Lutte</b> contre les espèces considérées comme envahissantes
<b>I</b>	<b>Modification du statut</b> actuel des espèces
<b>J</b>	<b>Trame verte et bleue</b>
<b>K</b>	<b>Valorisation</b> du patrimoine naturel

Les projets devront être en conformité et en complémentarité des différents programmes et orientations aux échelles européennes (liste des espèces des directives, réseau Natura 2000, Docob), nationales (Plans Nationaux d'Actions) ou régionales (espèces déterminantes ZNIEFF, SRCE, TVB...) sans pour autant s'y substituer.

Afin de programmer un suivi de la mise en œuvre de la stratégie d'intervention, une évaluation globale est envisagée. Les projets devront donc également être évaluables.

## 3 - ELIGIBILITÉ DES PROJETS

### 3.1 - Porteurs de projets éligibles

---

Ce dispositif s'adresse aux :

- Établissements publics de l'Etat (OFFICE NATIONAL DES FORETS, ONCFS, ONEMA),
- Associations à but non lucratif (fédérations, associations...),
- Établissements d'enseignements supérieurs et de recherche, collèges.

### 3.2 - Territoire concerné

---

Les projets devront être réalisés dans le département de la Loire (42). Ils devront concerner une échelle cohérente vis-à-vis de l'espèce ciblée.

### 3.3 - Durée du projet

---

L'appel à projet n'a pas vocation à financer des actions récurrentes (durée du projet de l'ordre de 24 mois).

### 3.4 - Contenu du projet

---

Le projet portera **obligatoirement** sur une espèce ou groupe d'espèces prioritaires de la stratégie (tableau 1) et répondra aux objectifs généraux exposés en partie 2.

Dans le cas où un projet concernerait une propriété départementale ou serait susceptible d'interagir avec l'un des programmes d'action portés par le Département (programmes étangs, tourbières, rivières, Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) Plaine du Forez, ...), le porteur du projet devra contacter le service environnement **en amont** du dépôt de sa candidature afin de mieux en définir les contours.

A l'issue du projet, un bilan technique et financier, ainsi que l'ensemble des productions seront à fournir et pourront faire l'objet d'une présentation devant le Comité Technique de Suivi (CTS).

Toutes les données de biodiversité (données d'observation de taxons, d'habitats d'espèces ou d'habitats naturels) acquises dans le cadre des actions du présent appel à projet sont à transmettre à l'Observatoire Régional de la Biodiversité d'Auvergne-Rhône-Alpes, pour contribuer à l'inventaire du patrimoine naturel (art. L.411-1A du code de l'environnement).

Ces données brutes doivent être fournies aux formats standards du Système d'Information pour l'Inventaire du Patrimoine naturel (SINP). Les informations nécessaires pour transmettre les données sont accessibles via le lien suivant : <https://www.biodiversite-auvergne-rhone-alpes.fr/transmettre-ses-donnees/>

Pour toutes questions concernant la transmission des données : [animateurs-sinp@biodiversite-aura.fr](mailto:animateurs-sinp@biodiversite-aura.fr)

Une attestation de versement au SINP devra être transmise au moment de la demande de solde de la subvention.

	Espèce de premier degré	Espèce de second degré	
<b>Chiroptères</b>	Barbastelle d'Europe, Pipistrelle pygmée, Pipistrelle de Khul, Pipistrelle de Nathusius, Sérotine commune, Sérotine de Nilsson, Murin à oreilles échancrées, Murin de Bechstein, Oreillard gris, Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe, Grand Murin, Grande Noctule, Noctule commune, Noctule de Leisler, petit Murin		
<b>Ongulés</b>	Cerf élaphe		
<b>Rongeurs</b>	Campagnol amphibie, Campagnol des neiges, Castor d'Europe, Ragondin, Rat musqué		
<b>Insectivores</b>	Crossope aquatique, Crossope de Miller		
<b>Carnivores</b>	Loutre d'Europe, Chat forestier, Putois, Genette commune		
<b>Oiseaux d'eau</b>	<b>Rivières</b>	Cincle plongeur, Martin pêcheur	
	<b>Etangs</b>	Bihoreau gris, Blongios nain, Butor étoilé, Echasse blanche, Bécassine des marais, Héron pourpré, Guifette moustac, Guifette noire, Canard chipeau, Canard souchet, Râle d'eau, Busard des roseaux, Grand Cormoran, Crabier chevelu, Martin pêcheur, Sarcelle d'été, Grèbe à cou noir, Mouette rieuse, Bernache du Canada, Tadorne de Belon	Cisticole des joncs, Phragmite des joncs, Fuligule milouin, Fuligule morillon, Hibou des marais, Locustelle luscinoïde, Marouette ponctuée, Mouette mélanocéphale
	<b>Grands axes fluviaux</b>	Sterne naine, Chevalier guignette, Chevalier sylvain, Petit gravelot, Hironnelle de rivage, Guépier d'Europe, Martin pêcheur	Cygne tuberculé, Goéland leucophaea
<b>Oiseaux du cortège agropastoral, landes &amp; prairies</b>	Busard cendré, Busard St Martin, Bruant ortolan, Bruant proyer, Perdrix grise, Pie-grièche écorcheur, Pie-grièche grise, Pie-grièche à tête rousse, Pigeon colombin, Oedicnème criard, Huppe fasciée, Chouette chevêche, Tourterelle des bois, Torcol Fourmilier, Vanneau huppé, Courlis cendré, Alouette des champs, Alouette lulu, Tarier des prés	Fauvette orphée, Fauvette passerinette, Locustelle tachetée, Milan royal, Circaète Jean-le-Blanc, Petit-duc scops, Cigogne blanche, Moineau soulcie, Traquet motteux, Caille des blés, Faucon émerillon, Pipit spioncelle, [Râle des Genêts] [Outarde canepetière]	
<b>Oiseaux de boisements</b>	Aigle botté, Gélinotte des bois, Pic mar, Pouillot siffleur, Chouette de Tengmalm, Grimpereau des bois, Chevêchette d'Europe	Gobemouche gris, Gobemouche noir, Merle à plastron, Mésange boréale, Bécasse des bois	
<b>Oiseaux rupestres</b>	Grand-duc d'Europe, Faucon pèlerin, Hironnelle de rochers, Grand corbeau, Monticole de roche		
<b>Oiseaux anthropophiles</b>	Hironnelle rustique, Moineau friquet, Effraie des clochers, Martinet à ventre blanc		
<b>Reptiles</b>	Lézard catalan, Coronelle girondine, Lézard vivipare, Vipère péliade	Lézard des souches, Couleuvre verte et jaune, Couleuvre d'Esculape et l'ensemble du groupe de Reptiles	
<b>Amphibiens</b>	Pélodyte ponctué, Sonneur à ventre jaune, Crapaud calamite, Rainette verte, Triton crêté	Salamandre tachetée et l'ensemble du groupe d'amphibiens	
<b>Poissons</b>	Anguille, Grande Alose, Lamproie marine, Lamproie de Planer, Saumon atlantique, Truite fario, Chabot, Perche soleil, Poisson chat, Black bass, Brochet	Pseudorasbora parva, Bouvière, Ombre commun	
<b>Crustacés</b>	Ecrevisse à pieds blancs, Ecrevisse du Pacifique, Ecrevisse américaine		
<b>Mollusques</b>	Moule perlière, Corbicule, Escargot des moulins		
<b>Coléoptères</b>	Carabe des champs, <i>Dichotrachelus scaramozzinoi</i> , <i>Nebria lafresnayei foudrasii</i> , <i>Agonum ericeti</i> , <i>Epaphius rivularis</i> , Grand Capricorne, Rosalie des Alpes, <i>Dichotrachelus bertieri</i> , <i>Selatosomus infuscatus</i> , <i>Hoplia coerulea</i> , Lucane cerf-volant	Carabe espagnol, <i>Notiophilus substriatus</i> , <i>Patrobis atrorufus</i> , <i>Pedius inaequalis</i> , <i>Amara nigricornis</i> , <i>Herophila tristis</i> , <i>Pterostichus aethiops</i> , <i>Velleius dilatatus</i>	
<b>Odonates</b>	Leucorrhine à gros thorax, Cordulie à corps fin, Cordulie métallique, Gomphe serpent, Sympétrum noir, Sympétrum déprimé, Sympétrum du Piémont, Agrion de mercure, Agrion hasté, Agrion orné, Cordulie arctique, Leucorrhine douteuse	Aeschne paisible, Caloptéryx hémorroïdal, Cordulégastre bidenté, Sympétrum vulgaire	
<b>Lépidoptères</b>	Noctuelle du Ményanthe, Nacré de la canneberge, Cuivré des marais, Eupithécie des tourbières, Cuivré de la Bistorte, Damier de la Succise, Azuré du Serpolet, Satyriion du Forez, Flambé, Azuré des mouillères, Sphinx de l'Epilobe, Ptilocephala pyrenaella, Mercure, Chésias Isabelle, Nacré porphyrin, Ecaille tesselée, Moiré automnal, Laineuse du prunelier, Feuille morte du chêne, Echancré, Cuivré de la verge d'or, Cuivré écarlate, Plusie des Laïches, Ecu, Phalène distinguée, Azuré des orpins, Xyline fausse-brassicaria, Zygène diaphane	Thécla de l'Orme, Xanthie dorée, Serpette, Mélitée orangée, Mélitée des linaires, Cheimatobie du Hêtre, Noctuelle amandine, Noctuelle du temple, Bombyx des buissons, Grand sylvain, Acidalie rustique du Midi, Versicolore, Petit Collier argenté, Silène, Lichénée bleue, Petit-Mars changeant, Grand-Mars changeant, Gazé, Chiffre, Ardoisée, <i>Herminie plumeus</i>	
<b>Orthoptères</b>	Oedipode emeraudine, Criquet palustre, Miramelle alpestre, Criquet bourdonneur, Oedipode framboisine, Oedipode rouge, Criquet tricolore, Conocéphale des roseaux, Orphanie ventruée, Decticelle des bruyères		
<b>Autres invertébrés</b>	Empuse commune, Ascalaphe ambré, Ascalaphe soufré, <i>Isondantia mexicana</i> , araignées, pédofaune		

Tableau 1 Liste des espèces de la stratégie faune ligérienne par taxon et priorité

## 4 - CRITÈRES DE SÉLECTION

L'arbitrage des dossiers se fera par le Département après une analyse technique.

Les critères d'appréciation de la qualité des dossiers porteront notamment sur :

\*les aspects techniques :

- ✓ la méthodologie développée,
- ✓ l'expérience de la structure et les compétences mobilisées,
- ✓ l'opérationnalité du projet,
- ✓ la valorisation mise en place dans le cadre du projet,
- ✓ la concertation,
- ✓ la complémentarité à d'autres politiques,
- ✓ l'aspect innovant du projet,
- ✓ les efforts faits pour réduire l'impact environnemental.

\*les aspects financiers :

- ✓ le coût global et le plan de financement général,
- ✓ la part du Département dans le projet,
- ✓ le co-financement,
- ✓ l'autofinancement.

## 5 - AIDE FINANCIERE

Le Département accordera une aide à hauteur de 80 % maximum du projet pour un montant maximum de subvention de 10 000 € par projet.

Le versement de l'aide s'effectuera au solde du projet soutenu sur la base du bilan technique et financier prévu à l'article 3.4 avec les rendus d'études nécessaires, ainsi que l'attestation de versement des données au SINP.

L'octroi de la subvention entraîne l'obligation de respecter la charte de visibilité du Département (communication durant la période de travaux, inauguration, etc.) à télécharger sur [www.loire.fr](http://www.loire.fr).

## 6 - CALENDRIER PREVISIONNEL

Lancement de l'appel à projets 2026 : suite à la validation en Commission permanente du 26 janvier 2026

Date limite de dépôt des dossiers : 31 mars 2026

Sélection des dossiers : avril 2026

Validation financière par le Département à partir de : juin 2026

## 7 - COMMENT DEPOSER UN PROJET ?

Le candidat doit :

1- Remplir le dossier de candidature de l'appel à projets (annexé) avec :

- l'identification du candidat,
- le descriptif du projet,
- le plan de financement prévisionnel.

2- Joindre à ce dossier les pièces suivantes :

- un courrier de demande au Président du Département,
- les devis correspondant aux éventuelles dépenses externes prévues,
- la délibération de l'exécutif de la structure,
- un RIB.

3- Adresser le dossier complet au Département au plus tard **le 31 mars 2026**, en 2 formats :

- **obligatoirement en version papier** dans une enveloppe spécifiant « Appel à projets 2026 – Stratégie Faune Ligérienne » à l'adresse suivante :

Département de la Loire  
Hôtel du Département  
Pôle Aménagement et Développement Durable  
Direction de l'Eau, de l'Environnement, de la Forêt et de l'Agriculture  
2 rue Charles de Gaulle  
42022 SAINT ETIENNE CEDEX 1

- **et en version informatique (format Word ou PDF)** aux adresses suivantes :

[vincente.drevet@loire.fr](mailto:vincente.drevet@loire.fr) - [beatrice.jankowiak@lpo.fr](mailto:beatrice.jankowiak@lpo.fr)

## 5 CONTACTS

Renseignements techniques	Renseignements administratifs
<b>LPO AuRA délégation territoriale Loire</b> 11 rue René Cassin 42100 St Etienne Tél : 04 77 41 46 90 Contact : Béatrice Jankowiak E-mail : <a href="mailto:beatrice.jankowiak@lpo.fr">beatrice.jankowiak@lpo.fr</a>	<b>Département de la Loire</b> Pôle Aménagement et Développement Durable Direction de l'Eau, de l'Environnement, de la Forêt et de l'Agriculture Service Environnement 33 Rue Raffin - 42300 Roanne Tél : 04 77 23 24 13 Contact : Vincente DREVET E-mail : <a href="mailto:vincente.drevet@loire.fr">vincente.drevet@loire.fr</a>